

2020-02-021-PM

nomenclature: 9.1.3

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 FEVRIER 2020

OBJET : CONVENTION DE MISE À DISPOSITION - ADAVEM

L'an deux mille vingt, le douze février, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

PRÉSENTS

M. LESPADÉ, Mme NOGARO, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. HERVELIN, Mme BAULON, M. GONZALES, M. LAPEBIE, Mme DESTOUESSE, Mme BIRLES, M. LAURENT, Mme CORRIHONS, Mme MOUNIER, M. SALLABERRY, Mme PICAT, M. COUTIER, M. GARANS, Mme SAINT-AUBIN, M. DUBUS, M. SAUBIETTE, Mme PERIMONY-BENASSY, M. AJA, M. ROBLES, Mme FAURE, M. POULAERT

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS

M. LECERF	procuration à	M. PERRET
Mme MONTAUCET	procuration à	M. LAPEBIE

ABSENTS :

Mme CAMBRONERO, Mme BISBAU, Mme DELAVENNE, M. CLAVERIE

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 26 à l'ouverture de la séance
27 au point n° 2020-02-001-DGS

Nombre de pouvoirs: 2

Nombre de votants : 28 à l'ouverture de la séance
29 au point n° 2020-02-001-DGS



2020-02-021-PM - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION : ADAVEM

Monsieur le Maire indique que dans le cadre de la sécurité routière, il est pertinent de développer des peines alternatives, a fortiori lorsque celles-ci orientent les contrevenants vers des actions de bénévolat.

C'est pourquoi l'ADAVEM propose de mettre à disposition de la Ville 6 personnes volontaires à un « stage de participation citoyenne » (intitulé SPC) dans le cadre de classements sous condition, pour participer à l'animation du point de sensibilisation aux conduites à risques pendant les fêtes locales 2020.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Considérant que dans le cadre de l'organisation des fêtes locales du 20 mai au 24 mai 2020 et de l'animation des points repos, la Ville de TARNOS doit faire appel à des personnes pour le bon fonctionnement de ces activités,

Considérant le projet de convention,

DELIBERE

APPROUVE la convention conclue avec l'association « ADAVEM » pour la mise à disposition de personnes volontaires à un « stage de participation citoyenne » (intitulé SPC).

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention

DIT que cette intervention sera faite à titre gratuit.

Votants : 29

Votes exprimés: 29

Pour: 29

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

(suivent les signatures)

Pour extrait certifié conforme

Tarnos, le 13 février 2020

Le Maire

